



Nos réf. : CRAT/12/AV.363
JH

Le 13 septembre 2012

**Avis de la CRAT relatif au projet de plan communal
d'aménagement révisionnel dit « Des Quatre Vents » à
PHILIPPEVILLE**

Conformément à l'article 51 §3 du CWATUPE, l'avis de la CRAT porte sur le dossier comprenant le projet de plan communal d'aménagement (PCA) accompagné du rapport sur les incidences environnementales et des réclamations, observations, procès-verbaux et avis émis lors de l'enquête publique.

La CRAT a pris connaissance et a analysé l'ensemble des éléments du dossier énumérés ci-dessus. Elle a également fait une visite sur le terrain.

La CRAT a déjà remis un avis sur ce dossier en date du 29 septembre 2011 (Réf. : 11/CRAT.999-AN).

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Breve description du projet</u> :	Projet de PCA révisionnel au plan de secteur de Philippeville-Couvin en vue de la création d'une zone d'activité économique
<u>Demande</u> :	Projet de PCA révisionnel
<u>Localisation</u> :	A l'entrée du centre de Philippeville en venant de la RN5
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone agricole et zone d'habitat
<u>Demandeur</u> :	Commune de Philippeville
<u>Autorité compétente</u> :	Collège communal de Philippeville
<u>Date de réception du dossier</u> :	05 juillet 2012

2. AVIS

La CRAT réitère son avis favorable sur le projet de plan communal d'aménagement « Quatre Vents » révisant le plan de secteur de Philippeville-Couvin émis en date du 29 septembre 2011.

La CRAT relève à nouveau que le projet permet un développement cohérent de l'activité économique sur la zone concernée par le PCA. Cette nouvelle zone est attenante à un complexe commercial existant et est proche du centre de Philippeville.

La Commission relève également que le projet répond à un besoin en zone d'activité économique dans l'arrondissement de Philippeville.

La CRAT est favorable à l'affectation proposée dans le cadre de la compensation car elle vise au maintien de l'affectation de fait.

Enfin, la Commission relève que la nouvelle configuration des voiries internes se justifie et intègre la construction d'un giratoire sécurisant le carrefour N40-N97.



Pierre GOVAERTS,
Président